



Extrait du Ville des Abymes

<http://www.ville-abymes.fr/spip.php?article599>

# Le CCAS

- Démarches & services - Etablissements publics -



Date de mise en ligne : mardi 16 avril 2013

---

**Copyright © Ville des Abymes - Tous droits réservés**

---

## Centre Communal d'Action Sociale

# I- LES MISSIONS ET LES OBJECTIFS

A partir du projet politique du Député-Maire et de son équipe, la mission confiée au Centre Communal d'Action Sociale, se fondait sur ces deux axes principaux :

- Une action sociale de proximité pour améliorer la qualité du service rendu à la population et renforcer la solidarité en faveur des plus démunis.
- Des moyens renforcés pour la définition et la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale adaptée.

Les objectifs généraux qui en découlaient ont été ainsi fixés :

- Prendre en compte et satisfaire les besoins de la population en situation de précarité.
- Améliorer la situation du personnel.

# II- LES REALISATIONS

## 1. L'ACTION SOCIALE

En raison du contexte dans lequel s'inscrivait la nouvelle mandature, la stratégie opérationnelle s'est déclinée en deux temps :

a) L'Action directe en faveur de la population démunie :

**L'action individuelle** : Elle s'est concrétisée par l'augmentation significative du montant des aides et des prestations en faveur des plus démunis et par la révision du Règlement Intérieur d'attribution des aides. Cette révision a pris en compte les besoins constatés et des aides nouvelles ont été ainsi créées, notamment l'aide pour l'accès au sport, à la culture et aux loisirs.

Le montant annuel des aides d'urgence attribuées par le Député-maire, Président du CCAS, au titre de la délégation du Conseil d'Administration, est passé ainsi de 28 270,29 Euros en 2008 à 51 177,99 Euros en 2012.

Il en est de même pour le montant des aides diverses attribuées par la Commission Permanente du Conseil d'Administration : 140 384,05 Euros en 2008, pour atteindre 369 616,57 Euros en 2012.

La mise en place du Micro Crédit Social a complété le dispositif communal d'aide et d'accompagnement des personnes et familles en situation de précarité.

Enfin, la mise en place des consultations juridiques concrétise l'action pour l'accès au droit : deux fois par mois, 02 avocats dispensent gratuitement des conseils juridiques au CCAS.

**L'action collective** : elle renforce les liens familiaux et sociaux. L'organisation des journées détente, des sorties à la découverte de Marie-Galante ou encore des activités dans un complexe hôtelier, ont permis à des familles qui n'ont pas les moyens de partir en vacances, de profiter des effets bénéfiques d'une coupure avec leur quotidien.

Budget action collective en 2012 : 81 815,43 Euros

La nouvelle formule « Journée des Séniors » a rassemblé plus de 800 personnes âgées autour d'activités pour le

temps et le maintien de l'autonomie.

**La Santé :** L'action en matière de prévention santé s'est renforcée avec la création de la délégation à la santé. En 2012, le CCAS s'est engagé pour la démultiplication des actions d'information, de sensibilisation et de prévention en santé publique. Avec un partenariat actif des institutions et associations, acteurs de la santé, un programme pluriannuel d'action a débuté en 2012. Il se poursuit en 2013 avec un volet important de soutien aux associations de la ville porteuses de projet dans ce domaine ;

Budget affecté au programme santé : 36 724,35 Euros

b) Le renforcement de la solidarité

Il passe par le développement du partenariat et la mutualisation des moyens des acteurs du social sur le territoire. A cet effet, des conventions ont été conclues :

- Caisse d'Allocations Familiales : mutualisation des moyens humains et matériels pour l'accompagnement des familles.
- EDF Archipel Guadeloupe : réduction des impayés et sensibilisation à l'économie d'énergie.
- L'Association Guadeloupéenne de Gestion et de Réalisation des centres d'Examens de santé et de Promotion de la Santé (AGREXAM) : Bilans de santé gratuits.
- Le Conseil Général : Accompagnement social des bénéficiaires du RSA
- Les associations caritatives, Saint Vincent de Paul - Secours Catholique - Croix Rouge - Fédérations des Adventistes - Eglise Evangélique : Coordination des interventions et mutualisation des moyens pour développer la nature et l'objet des aides. \_

### 1. LE PERSONNEL

L'une des premières actions a consisté en la revalorisation du régime indemnitaire pour prendre en compte notamment la situation des agents de catégorie C.

Le deuxième objectif fixé a été atteint avec le rattrapage de la carrière des agents. Le calendrier de la gestion des carrières est à jour.

L'équipe de travailleurs sociaux a été renforcée pour atteindre le nombre de 06 agents dont 05 Assistantes Sociales et 01 Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

## III- LES PERSPECTIVES

En action sociale, la prochaine étape consiste en la coordination de l'intervention sociale. Après les associations caritatives, il s'agira de mobiliser les institutions et leurs travailleurs sociaux pour :

- optimiser la qualité de la prise en charge des familles
- couvrir tous les domaines d'intervention sociale sur l'ensemble du territoire abymien
- apporter une réponse unique et adaptée aux diverses situations rencontrées.

La délocalisation de l'accueil du CCAS assurera une présence constante d'une équipe composée d'une Assistante Sociale et d'un agent d'accueil social dans chacun des 5 cantons pour y assurer les missions du CCAS.

Enfin, la tenue des « Ateliers du Vivre Ensemble et de la Fraternité » permettra au CCAS de réaliser le volet humain et social de l'Agenda 21.

La construction d'un bâtiment dédié au CCAS et adapté à ses missions complétera l'amélioration de la situation des personnels.

L'étude approfondie de la question de l'accueil et de l'hébergement des personnes âgées déterminera l'orientation de la politique municipale en la matière. Elle déterminera également le type d'activités pour la construction du nouveau bâtiment affecté à l'EHPAD « Jérémie JALTON »